

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale – Rue du Docteur Grimaud à Lezoux, après convocations légales en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

A été désigné en tant que secrétaire de séance Madame Séverine VIAL.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Bruno BOSLOUP
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)  
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Jean-Louis DERBIAS)

**VOTE : En exercice : 35                      Présents : 32 / Représentés : 3                      Votants : 35**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – ENFANCE/JEUNESSE CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DE LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE**

**RESSOURCES HUMAINES – ENFANCE/JEUNESSE**  
**CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DE LA**  
**POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE**

\*\*\*\*\*

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le tableau des effectifs de l'établissement,

Madame la Présidente explique que dans le cadre du prochain transfert de la compétence enfance jeunesse des communes à l'intercommunalité et de la signature de la CTG, il convient de créer un poste de responsable de la gestion de la politique enfance jeunesse.

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de créer un poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le recrutement d'un agent pour ce poste interviendra par voie statutaire ou à défaut contractuelle. Le recrutement sera basé sur la rémunération du grade d'attaché de la filière administrative, ou à défaut, du grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe de la filière animation.

Ainsi, ce poste sera créé :

- Par voie statutaire ou à défaut contractuelle pour un contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable 2 fois.
- Pour des missions de :
  - o Mise en œuvre de la politique enfance jeunesse de la CCEDA
  - o Chargé de coopération territorial pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la Convention Territoriale Globale
  - o Mise en œuvre du transfert des CLSH, Plans mercredi, actions pour les adolescents
  - o Responsabilité du pôle enfance jeunesse regroupant Le pôle accueil petite enfance (RAM)/ Les CLSH et plans mercredi / Le pôle adolescents/ Le guichet unique et tout service relevant de l'axe Enfance Jeunesse
- Pour une rémunération basée, en fonction du niveau des diplômes et de l'expérience professionnelle, sur la fourchette du grade d'attaché (catégorie A) ou à défaut animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B).
- Pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201210-20201210\_18-DE  
Reçu le 15/12/2020

CCEDA  
CC 10/12/2020  
(18)

Une déclaration de création et de vacance de poste sera adressée au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE de créer un poste permanent de responsable de la gestion de la politique enfance jeunesse à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur l'un des grades suivants : attaché (catégorie A) ou à défaut animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B), à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.